Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_192_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-192-2026

Objet : Prolongation de l'expérimentation du transport à la demande DOMITUB

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_192_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-192-2026

Rapporteur : Monsieur Bernard CROGUENNEC

<u>Objet</u> : Prolongation de l'expérimentation du transport à la demande DOMITUB

EXPOSE DES MOTIFS

Afin de répondre aux besoins de mobilité des personnes sur le territoire et favoriser une équité d'accès à l'offre de transports en commun, l'agglomération porte 3 services de transports à la demande (TAD) :

- ProxiTUB, service de transport public sur réservation pour tous, conçu pour desservir des quartiers moins denses, où la demande ne justifie pas le passage régulier d'une ligne de transport collectif. Moyennant adhésion au service TUB, ce service de transport, disponible sur les 32 communes, permet de relier différents points d'arrêt Proxitub à des arrêts « relais » (centre bourg, centre commercial) ou des arrêts communs avec des lignes régulières de transports collectifs TUB et BREIZHGO ;

- DomiTUB , service de transport permettant aux seniors de 70 ans et plus du secteur Sud du territoire de compléter l'offre de transport sur ce périmètre de 15 communes pour des déplacements en porte à porte (limités au périmètre de l'antenne sud du CIAS, soit les communes de Lanfains, La Harmoye, Le Bodéo, Le Foeil, Le Leslay, Le Vieux Bourg, Plaine Haute, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Carreuc, Saint-Donan et Saint-Gildas). Saint-Brieuc Armor Agglomération a mis en place depuis le 2 septembre 2019. Ce service de transport, dénommé Domi'TUB, est confié à Baie d'Armor Transports, dans le cadre du Contrat d'Obligations de Service Public, sous la forme d'une expérimentation renouvelée annuellement.

- MobiTub**,** service de transport en porte à porte proposé sur les 32 communes et réservé aux Personnes à Mobilités Réduites ne pouvant accéder aux bus des lignes régulières du réseau des TUB.

Par conséquent, une fusion des règlements de Transports à la Demande DOMITUB, MOBITUB et PROXITUB a été adoptée lors du Conseil d'Agglomération en date du 6 Février 2025 ainsi qu'une une prolongation de l'expérimentation du transport à la demande Domi'TUB d'un an.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_192_2026-DE

Descriptif du Service DOMITUB

Ce service est exclusivement ouvert aux personnes de plus de 70 ans pour des déplacements en porte à porte limités au périmètre de l'antenne sud du CIAS et fonctionne actuellement sur une partie de territoire dont l'accessibilité en transports collectifs est plus limitée qu'ailleurs.

D'autre part, l'étude de restructuration du réseau de bus engagée par Saint Brieuc Armor Agglomération à l'été 2023, en concertation avec les communes, a été élargie et porte désormais sur une étude d'actualisation des services de mobilité (Bus, TAD, intermodalité et modes alternatifs), intégrant 2 phases :

- une phase d'expérimentations qui a débuté en septembre 2025 ;
- une phase de déploiement fiabilisée des nouveaux services à compter de septembre 2027, avec pour objectif un saut d'offre intermodal.

Cette étude permettra d'alimenter une réflexion politique sur l'offre de mobilité, dans une logique de cohérence et d'équité territoriale. Il est ainsi proposé de poursuivre l'expérimentation DOMITUB dans sa configuration actuelle pour une durée d'un an, de façon à ce que les décisions d'évolutions futures puissent être prises à l'aune d'une vision globale et partagée de l'offre de transport sur le territoire.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_192_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations 170-2019 en date du 11 juillet 2019 relative à la création à titre expérimental du service DOMITUB et 156-2023 en date du 29 juin 2023 relative à la prolongation de l'expérimentation du service et 29-2025 en date du 6 Février 2025 relative à la fusion des règlements de Transports à la Demande DOMITUB, MOBITUB et PROXITUB et prolongation de l'expérimentation du transport à la demande DOMITUB

VU la délibération 254-2022 en date du 10 novembre 2022 relative à l'attribution du Contrat d'Obligations de Service Public à la Société Publique Locale Baie d'Armor Transports pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2032 ;

Le Bureau statutaire saisi le 25 Juin 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE la prolongation à compter du 1er septembre 2026 de l'expérimentation Domi'TUB sur l'antenne sud couvrant les communes de Lanfains, La Harmoye, Le Bodéo, Le Foeil, Le Leslay, Le Vieux Bourg, Plaine Haute, Plaintel, Ploeuc-L'Hermitage, Quintin, Saint-Bihy, Saint-Brandan, Saint-Carreuc, Saint-Donan et Saint-Gildas.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND